



CANADIAN COUNSELLING AND
PSYCHOTHERAPY ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE
COUNSELING ET DE PSYCHOTHÉRAPIE

223 Colonnade Road South, Suite 114
Ottawa, Ontario, K2E 7K3

*Board of Directors/
Conseil d'administration*

President/Présidente
Blythe Shepard, Ph.D.

President Elect/Président élu
Natasha Caverley, Ph.D.

Past President/Présidente sortante
Lorna Martin, Ph.D.

*Board Members/
Membres du Conseil*

Ashley Phillips

British Columbia/Yukon
Colombie-Britannique/Yukon

Sara Hol land

Alberta/N.W. Territories
Alberta/Territoires du N.-O.

Gisèle Lalonde
Saskatchewan

Miriam Duff
Manitoba/Nunavut

Trish McCracken
Ontario anglophone

Verdiane Bukumi
Ontario francophone

Kiraz Johannsen
Québec anglophone

Michel Turcotte
Québec francophone

Kim Landine
New Brunswick anglophone

Serge Hall
Nouveau-Brunswick francophone

Beth Robinson, Ph.D.
Nova Scotia/Nouvelle-Écosse

Tracy Duffy
Newfoundland and Labrador
Terre-Neuve-et-Labrador

Margaret Cain
Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

Bill Thomas
Indigenous
Indigène

Barbara MacCallum
CEO/PDG

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations prébudgétaires 2014

Ce mémoire est soumis par l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP)

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP), établie en 1965, est une association bilingue qui représente plus de 5 200 conseillers professionnels et psychothérapeutes. L'ACCP offre à ses membres l'accès à des programmes de formation exclusifs, des possibilités de certification et de perfectionnement professionnel, ainsi qu'un contact direct avec des collègues du domaine et des groupes spécialisés. Les membres de l'ACCP fournissent des services de santé mentale à divers groupes dans différents milieux de travail du Canada.

L'ACCP fait la promotion de la profession et de sa contribution à la santé mentale et au bien-être des Canadiens. À titre de chef de file des associations de conseillers et de psychothérapeutes au Canada, notre association s'emploie à mieux faire connaître le rôle de la profession dans les secteurs des soins de santé, de l'éducation et de l'industrie. Nous savons que les investissements essentiels dans les domaines liés à la santé mentale et à la maladie mentale sont cruciaux pour la santé et le bien-être globaux de tous les Canadiens.

La maladie mentale touchera un Canadien sur cinq au cours de sa vie, mais malgré la prévalence des problèmes de santé mentale dans la population en général, les gens qui ont des besoins en santé mentale doivent surmonter de nombreux obstacles pour accéder aux services (Santé Canada, 2002). Ces obstacles découlent en grande partie des attitudes négatives de la société à l'égard de la maladie mentale et contribuent à la difficulté d'accéder à des traitements et à des services de soutien appropriés et à la difficulté d'obtenir un emploi et un logement.

L'ACCP demeure engagée à collaborer avec de multiples organismes, associations et alliances afin de faire la promotion de la santé mentale au Canada de manière à assurer un accès aux bons soins donnés par la bonne personne, à la bonne personne et au bon moment. Nous reconnaissons que les conseillers et les psychothérapeutes constituent un élément crucial du continuum des soins de santé primaires.

L'ACCP a rédigé le mémoire qui suit pour le soumettre à l'examen du Comité permanent des finances en demandant que ses recommandations soient incluses dans le budget fédéral de 2015.

Recommandation 1

L'ACCP recommande que le gouvernement fédéral mette en œuvre un projet pilote chez les Premières Nations et dans les populations militaires pour couvrir les services qui sont rendus de façon plus pertinente par les conseillers en santé mentale.

En confiant une part accrue du fardeau des soins en santé mentale à des conseillers hautement qualifiés, plutôt qu'à des fournisseurs dont les services se révèlent plus coûteux, on économiserait des millions de dollars chaque année tout en élargissant l'accès à des services appropriés fournis dans des délais acceptables.

En confiant aux conseillers moins coûteux plutôt qu'à des fournisseurs aux coûts élevés une part accrue du fardeau des soins en santé mentale fournis aux membres des Premières Nations et aux militaires, des groupes dont le gouvernement fédéral est directement responsable à titre de fiduciaire, le gouvernement économisera dès maintenant et à l'avenir et assurera sa viabilité financière.

La mise en œuvre de cette recommandation pourrait bénéficier aux collectivités des Premières Nations et des militaires, qui auraient davantage accès aux services en santé mentale dont elles ont grandement besoin. Cette recommandation viendrait également en aide aux Canadiens vulnérables et à leurs familles en augmentant l'accessibilité aux services de santé mentale et en augmentant le nombre de fournisseurs de services en santé mentale, ce qui réduirait les temps d'attente, augmenterait le nombre d'interventions précoces et réduirait la nécessité de soins spécialisés pour des problèmes chroniques évitables et, enfin, favoriserait la déstigmatisation parce que les traitements seraient effectués dans le cadre des soins de santé primaires et dans un contexte non médicalisé.

Recommandation 2

L'ACCP recommande que les services de counseling en santé mentale ne soient pas assujettis à la TVH/TPS, de manière à offrir des conditions égales à celles dont bénéficient les autres fournisseurs de soins en santé mentale.

Les désignations établies suivantes : conseiller canadien certifié (CCC [pancanadien]), conseiller clinicien agréé (RCC [Colombie-Britannique]), thérapeute en counseling autorisé (RCT [Nouvelle-Écosse]), conseiller/conseillère d'orientation (c.o. [Québec]), titulaire d'un permis de psychothérapie au Québec (projet de loi 21) et psychothérapeute autorisé (PA [Ontario 2013]) sont des titres de compétences certifiés détenus par des professionnels ayant les compétences requises pour fournir des services de counseling en santé mentale.

L'ACCP souhaite améliorer les régimes réglementaires canadiens parce que la TVH/TPS dans les provinces et les territoires varie entre 5 et 15 %, un coût additionnel qui se traduit par un accès inégal aux services chez les Canadiens qui ont besoin de services en santé mentale dispensés par des fournisseurs compétents comme des conseillers en santé mentale et des psychothérapeutes. Actuellement, parmi les professionnels dont le champ de pratique chevauche celui des conseillers en santé mentale et des psychothérapeutes, on trouve les médecins, les infirmières autorisées, les infirmières psychiatriques autorisées, les psychologues, les ergothérapeutes et les travailleurs sociaux, qui ne sont pas assujettis à la TVH/TPS.

Les économies que l'on réaliserait en confiant une part accrue du fardeau des soins en santé mentale dispensés par des spécialistes coûteux à d'autres dont les services sont moins coûteux dans les secteurs de compétence fédérale feront plus que compenser la diminution des recettes découlant de l'exemption des conseillers en santé mentale de l'application de la TVH/TPS. De plus, cette recommandation contribuera à l'équilibre du budget fédéral et favorisera la croissance économique.

Recommandation 3

L'ACCP recommande que le gouvernement finance des programmes d'incitatifs visant à attirer des jeunes à suivre une formation dans des métiers à forte demande et à favoriser le recrutement et le maintien en fonction de conseillers dans toutes les régions du Canada.

Des initiatives comme le programme d'exonération du remboursement des prêts étudiants pour les médecins et les infirmières ou les programmes de rabais sur les droits de scolarité pourraient être élargis pour englober les diplômés des programmes universitaires de counseling. Ce programme pourrait encourager les Canadiens à obtenir les compétences nécessaires pour satisfaire aux besoins accrus en travailleurs de la santé mentale de demain tout en incitant les professionnels qui viennent de l'étranger ou qui ont suivi une formation alternative à choisir de travailler au Canada.

Une augmentation du nombre de professionnels qualifiés dans des métiers à forte demande dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques et une augmentation du nombre de personnes qui souhaitent se tourner vers ces professions auront comme résultats un meilleur accès aux soins de santé et une diminution des temps d'attente.

Le manque de soutien financier est un obstacle important au recrutement de nouveaux conseillers en santé mentale dans les régions rurales, éloignées et nordiques. Pour accroître la productivité au Canada et faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des soins de santé de qualité, nous recommandons que les conseillers en santé mentale prennent part aux programmes incitatifs nouveaux et existants visant le recrutement et le maintien en fonction de professionnels de la santé dans les communautés rurales, éloignées et nordiques du Canada.

Le fait de compter davantage sur les conseillers en santé mentale pour la prestation de soins de santé mentale aux groupes dont le gouvernement fédéral est directement responsable à titre de fiduciaire favorise l'embauche de nouveaux employés et favorise l'essor d'entreprises de soins de santé. Plus cette recommandation sera largement mise en œuvre, plus les économies seront grandes, et plus il sera possible d'avoir le financement nécessaire pour offrir des incitatifs aux diplômés pour les encourager à travailler dans les communautés rurales, éloignées et nordiques du Canada.

La mise en œuvre de cette mesure augmenterait l'accessibilité des services de santé mentale. L'accès à un nombre élargi de fournisseurs de services en santé mentale qualifiés réduirait les temps d'attente, ce qui multiplierait les interventions précoces et réduirait la nécessité de soins spécialisés pour des problèmes chroniques évitables.

Résumé

Compte tenu de l'importance de la santé mentale pour tous les Canadiens et de la présence de la maladie mentale à l'échelle nationale, **l'ACCP recommande que des investissements ciblés soient effectués afin d'améliorer et de rendre plus équitable l'accès aux services de santé mentale.** Tous les Canadiens bénéficieraient d'un meilleur accès aux services de santé mentale. Par conséquent, l'ACCP recommande que les mesures suivantes soient intégrées au budget fédéral de 2015 :

- 1. L'ACCP recommande que le gouvernement fédéral mette en œuvre un projet pilote chez les Premières Nations et dans les populations militaires pour couvrir les services qui sont rendus de façon plus pertinente par les conseillers en santé mentale et les psychothérapeutes.**
- 2. L'ACCP recommande que les services de counseling en santé mentale ne soient pas assujettis à la TVH/TPS, de manière à offrir des conditions égales à celles dont bénéficient les autres fournisseurs de soins en santé mentale.**
- 3. L'ACCP recommande que le programme d'exonération du remboursement des prêts étudiants soit élargi pour englober les diplômés des programmes universitaires de counseling, ce qui inciterait les diplômés à travailler dans les communautés rurales, éloignées et nordiques du Canada.**

Dans l'ensemble, ces recommandations sont axées sur la compensation des coûts et les économies, tant immédiates qu'à long terme, et reconnaissent que les conseillers professionnels et les psychothérapeutes font partie du continuum des soins de santé primaires et apportent une contribution vitale à la santé mentale et au bien-être de tous les Canadiens.

Références

Santé Canada (2002). *Rapport sur les maladies mentales au Canada*, Ottawa : Santé Canada. <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/miic-mmacc/index-fra.php>